

## **RAPPORT MORAL - EXERCICE 2021**

Malgré une seconde année encore bien perturbée, Maisons Paysannes a assuré la continuité et poursuivi ses missions en faveur de la préservation des maisons traditionnelles et de la protection des paysages, missions porteuses de valeurs humaines, d'activités économiques, de formation et d'insertion.

Votre association est restée bien vivante, ayant su réagir et s'adapter en s'appropriant de nouveaux outils de communication.

Après deux années sans assemblée générale en salle, où Caen 2020 est devenu Caen 2021 puis Caen 2022, nous voici enfin dans la perspective retrouvée d'une vraie réunion "en présentiel". Merci à la pugnacité de l'équipe du Calvados qui a ajourné par deux fois toutes les réservations pour recevoir cette Assemblée générale, organiser les visites du dimanche et héberger les réunions prévues en marge.

### **Les adhérents**

Malgré l'annulation de nombreuses animations locales en cours d'année, fin 2021, les adhérents étaient au nombre de 6160 (+14%) et les abonnés de 4437 (+11%) dont 566 abonnements simples sans adhésion (collectivités, bibliothèques, agences d'abonnements, etc.). Nous sommes très heureux de constater pour la première fois depuis plusieurs années une évolution repartie nettement à la hausse.

Nombre d'adhérents fidèles ont de nouveau aidé généreusement notre association par des dons et des formules de cotisations dites « Solidaire » et « Bienfaiteur ». Que tous soient ici très chaleureusement remerciés de leur soutien.

Rappelons aussi que, reconnue d'utilité publique depuis 1985, Maisons Paysannes de France peut recevoir des dons et des legs et qu'elle est habilitée à délivrer à ses donateurs un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Quels que soient ses moyens, notre association n'est que la résultante de la motivation et de la conviction de ses adhérents et, parmi eux, des bénévoles qui l'animent. Nous sommes tous invités à faire mieux connaître ce beau réseau entretenu par Maisons Paysannes, où chacun peut aiguïser son regard sur l'architecture rurale et la culture qui la sous-tend, ou se sentir moins seul pour concevoir et mener à bien un projet de restauration.

### **Les délégations**

Plusieurs centaines de bénévoles répartis sur toute la France entourent les délégués départementaux pour assurer les visites-conseil, accompagner les

propriétaires dans leurs projets de travaux, organiser des initiations aux techniques traditionnelles, animer des sorties à la recherche d'éléments patrimoniaux intacts, observer les bonnes restaurations, commenter et expliquer les rénovations préjudiciables au bâti. Il est difficile de parler des délégations en général tant elles diffèrent. Elles ont cependant toutes vocation à traduire l'esprit de Maisons Paysannes et à s'inspirer des fortes personnalités qui ont forgé cet esprit au fil des années.

La seule énumération des actions 2021 de la délégation du Loir-et-Cher constitue un bel exemple du dynamisme et de la coopération interdépartementale qui existe sur le terrain :

- Découverte d'un chantier d'adhérents en mars
- Ateliers sur la généalogie de nos maisons en mars et en mai
- Journée de sensibilisation à la restauration vertueuse du bâti ancien en juillet
- Exposition « Matières à Patrimoine » en août
- Stands aux journées des métiers d'art du château de Frétay en septembre
- Proposition de chantiers participatifs par une association amie en septembre et en octobre

et dans le cadre de la structure régionale qui réunit les délégations des 6 départements de la région Centre-Val de Loire :

- Journées des Métiers d'Art en septembre
- Journée Envirobat Centre en novembre
- Journée de la DRAC Centre-Val de Loire en novembre
- Journée « amélioration thermique du bâti ancien » en décembre.

S'ajoute à cela en moyenne trois visites-conseil par mois. L'explosion des demandes de visites débutée en 2020 s'est largement poursuivie. Ces visites sur place, qui interviennent idéalement en amont des projets de travaux, ont pour objet d'attirer l'attention des propriétaires sur les éléments patrimoniaux à préserver et sur les erreurs graves à éviter dans les projets d'amélioration des performances énergétiques.

Le travail considérable des délégations est en partie relayé par la presse régionale (voir le [panorama de presse](#) réalisé par Charles Hendelus).

Plusieurs délégations éditent un bulletin au contenu souvent remarquable. On peut citer à titre d'exemple la

[revue annuelle](#) de la délégation de la Sarthe qui requiert sans aucun doute une grande mobilisation de ressources humaines.

### **Les changements intervenus en 2021**

**Alpes-de-Haute-Provence.** Le Conseil d'administration confirme la nomination de Marie-Claire Driesch à la fonction de déléguée pour le département des Alpes-de-Haute-Provence. Olivier Thouvenin accepte les fonctions de trésorier

**Vendée.** Sylvie Paumier-Texier assure désormais la fonction de secrétaire, en remplacement de Gilles Brémand qui a demandé à être déchargé pour raisons personnelles.

**Puy-de-Dôme.** Madeleine Jaffaux ayant souhaité se retirer pour raisons de santé, la trésorière est restée en poste afin d'assurer la clôture du compte bancaire.

**Allier.** La délégation qui répond à des demandes de conseils émanant du Puy-de-Dôme s'efforce de trouver des points relais sur ce département. Ainsi, un jeune artisan maçon s'est manifesté pour indiquer son intention de rejoindre un début d'équipe dans le Puy-de-Dôme.

**Landes.** A l'issue de l'année probatoire statutaire, au vu du compte rendu du travail effectué, le Conseil d'administration nomme Didier Deschamps délégué des Landes.

**Tarn.** Marie-Claude Topenot, déléguée du Tarn-et-Garonne, soutient le Tarn qui n'a plus de délégué.

**Loire-Atlantique.** Le Conseil d'administration nomme Christophe Bréchemier correspondant pour ce département qui n'avait plus d'équipe d'animation. La candidature de cet adhérent de longue date avait été suggérée par une délégation voisine.

**Région Centre-Val de Loire.** Le Conseil prend note du dynamisme exemplaire des délégations motrices de cette région. Une solution a été trouvée pour prendre le relais du délégué en place.

### **L'équipe du siège**

Le "national" n'a pas réduit son activité durant la période Covid, bien au contraire, avec un peu plus de travail et de pression que de coutume pour s'adapter au "distanciel" sans perdre l'efficacité. Il a fallu notamment organiser en ligne les élections du Conseil d'administration et encore une fois le vote des résolutions de l'Assemblée générale. Chaque semaine se sont tenues au minimum deux réunions en visioconférence entre plusieurs administrateurs, les deux secrétaires, des groupes de travail et des prestataires de services, informatiques notamment. Sans oublier que les obligations administratives ne s'allègent pas !

Le lien avec les délégations a été maintenu par des réunions virtuelles baptisées les « Zooms du lundi ». Différents sujets ont ainsi pu être abordés : la nouvelle plateforme Yapla de gestion des adhésions et des abonnements (huit ateliers à destination des délégations), l'utilisation et le mode de fonctionnement

des réseaux sociaux, le service-conseil et plus précisément la lecture des devis.

Le Conseil d'administration a été tout de même très heureux de se retrouver en "présentiel" à Senlis fin septembre pour un long week-end de travail.

La nouvelle plate-forme de gestion Yapla a été ouverte au public le 5 janvier 2021, épilogue de plus de deux années de recherche, d'analyse, de paramétrages, de tests, de débogage et de contrôles. Une nouveauté au 1er janvier 2022 : le passage des adhésions et abonnements en "année glissante", à savoir que l'adhésion et l'abonnement sont désormais valables pendant 12 mois de date à date. Cette évolution ne changera pas grand-chose pour les adhérents / abonnés mais allégera considérablement le travail et surtout les frais d'envoi des revues aux personnes (ré)abonnées tardivement et échappant aux précédents routages.

Une nouvelle interface de réception des candidatures en ligne au Prix René Fontaine a été mise en place. Les candidats peuvent désormais remplir facilement leur dossier en plusieurs fois avant de le valider. La récupération des éléments pour le jury et dans la photothèque est partiellement automatisée, avec beaucoup moins d'interventions humaines qu'auparavant.

Il a été décidé de confier la comptabilité à un cabinet comptable spécialisé dans les associations, ce qui a valu à notre nouvelle trésorière, Fanny Bouvier d'organiser une procédure d'appel d'offres auprès de plusieurs prestataires. Merci à Eric Chalhoub, ex-trésorier, d'avoir bien voulu assurer la continuité pendant toute la phase de passation.

La secrétaire chargée des adhésions, Agnès Ledar, est partie en retraite en mars 2022 (en fin de CDD), après avoir remis sur pied notre base d'adhérents/abonnés qui avait beaucoup souffert de deux années de fonctionnement sans secrétariat. Qu'elle en soit remerciée. Le recrutement d'une nouvelle secrétaire est en cours.

Karima Adaoun qui était en fin de CDD est désormais en CDI ; c'est elle qui vous répond au téléphone, prépare sans délai les commandes de recueils et de revues, vous adresse les 'Newsletters', les appels de cotisations, les reçus fiscaux 'papier' et les documents de l'Assemblée, met à jour les "actus" du site, dépouille les nombreux courriers, courriels et chèques...

### **Les partenariats**

Malgré la crise sanitaire, certains rapprochements et échanges réguliers avec les associations patrimoniales nationales et régionales ont pu avoir lieu, quelquefois en visioconférence. L'association a été très souvent représentée par Jean-Michel Gelly à des colloques, séminaires, visites et invitations diverses.

#### **Convention avec la Fondation du Patrimoine**

Maisons Paysannes de France a toujours travaillé avec la Fondation du Patrimoine depuis sa création.

Pour acter et formaliser davantage cette collaboration et l'inscrire dans la durée, la Fondation du Patrimoine a

proposé à notre association d'étudier une convention de partenariat, entre autres pour contribuer à alimenter sa plateforme numérique qu'elle vient de mettre en place.

Après plusieurs rencontres, discussions et ajustements menés en 2021, nous allons pouvoir nous engager dans une dynamique commune au service du patrimoine et de la transmission des savoir-faire (proposer nos formations aux élus et autres publics, et mettre en avant le Wiki).

Pour mémoire, Maisons Paysannes de France est représentée au Conseil d'administration de la Fondation par Guy Sallavaud et notre président a été nommé à son Conseil d'orientation pour siéger en tant que personne qualifiée.

Certains délégués enfin sont présents dans les commissions de la Fondation du Patrimoine.

### **Convention avec la Région des Hauts-de-France**

Conformément à la convention de partenariat, signée en janvier 2021, entre Maisons Paysannes de France et la Région des Hauts-de-France, notre association a contribué, par l'action de ses cinq délégations départementales, à amplifier l'intervention de la région en termes de préservation et de valorisation du patrimoine régional en l'inscrivant dans des dynamiques économiques et touristiques en interactions avec les habitants du territoire.

Dans ce partenariat, Maisons Paysannes de France participe à la co-instruction des dossiers de particuliers et de collectivités territoriales, sous l'angle scientifique et technique. L'association donne son avis sur les projets de restauration et conseille les propriétaires publics et privés qui sollicitent l'aide régionale.

Il est prévu que Maisons Paysannes de France intervienne aussi dans des actions de formation auprès de tous les acteurs du territoire comme celle qui vient d'être programmée dans le cadre d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) à volet patrimonial, sur le territoire d'une communauté de 119 communes au sud-ouest d'Amiens.

Nous allons prochainement former au bâti ancien les personnels du bureau d'étude « Page 9 » en charge de cette OPAH et avons permis l'intégration à ce cabinet d'une jeune architecte diplômée de l'école de Rouen qui est membre de l'équipe de MPOise et assurera une mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage dans l'OPAH.

Cette coopération avec la région est importante car elle marque la reconnaissance du travail et de l'expertise de Maisons Paysannes de France au travers de l'action de ses délégations qui vont être amenées ainsi à renforcer leur collaboration.

Nous avons sollicité une aide au fonctionnement au nom de Maisons Paysannes de France auprès de la Région pour un montant de 30 000 euros.

### **Dynamique relancée du groupement des associations nationales de défense du patrimoine, dit le G7**

Le G7, reconnu par décret, apparaît de plus en plus comme une structure incontournable de concertation pour les décideurs ou les représentants des ministères en matière de patrimoine. Nos différentes rencontres nous permettent désormais de mieux nous connaître et, sans renier nos différences, de mettre en commun nos énergies dans un discours commun pour la défense de nos valeurs.

En fin d'année, chacune des associations avait préparé sa contribution à l'interpellation des candidats à la présidence de la République. La voix de Maisons Paysannes de France s'est fait entendre via un [texte rédigé par notre président](#).

Unies par les valeurs communes du développement durable et de l'éducation et, au nom de leurs 100 000 bénévoles, les sept associations ont préparé un [manifeste](#) commun et un [communiqué de presse](#) pour publication au moment opportun.

### **Interpellations co-signées**

Plusieurs courriers ont été co-signés avec les membres du G7 et d'autres associations :

- Lettre à Mme Roselyne Bachelot, Ministre de la Culture, contre la destruction de la chapelle Saint-Joseph de Lille.
- Lettre à Mme Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique pour demander l'application de l'article L. 350-3 du code de l'environnement protégeant les allées d'arbres à toutes les allées, publiques comme privées.
- Lettre à Monsieur le Président de la République sur la publicité extérieure. Consultés par le ministère de la Transition écologique, nous avons exprimé notre opposition au projet de décentralisation de la police de la publicité, qui serait exercée, non plus par le préfet, mais par les maires.

### **La revue, notre RV trimestriel**

Au cours de cette année 2021, malgré les difficultés liées à la pandémie, la revue a produit ses 4 livraisons saisonnières :

- n° 219. Printemps 2021. Contient un dossier central très fourni sur le bois d'oeuvre et des images très fortes de l'abattage de la maison Greder en Alsace.
- n° 220. Été 2021. Le dossier central est consacré à l'agrandissement de la maison ancienne, en donnant des exemples démonstratifs de la compatibilité de l'architecture contemporaine avec sa vieille soeur et aussi quelques illustrations tout aussi démonstratives de ce qu'on ne devrait pas faire !
- n° 221. Automne 2021. Dossier intitulé « Autour de la maison » qui associe le bâti principal à ce qui l'entoure : entrée, jardin, clôtures, haies, serres, bâtiments annexes...

- n° 222. Hiver 2021. Dossier audacieux sur les cabanes de toutes sortes qui peuplent nos campagnes et nos rêves.

Constituée de 48 pages, la revue est imprimée à 7000 exemplaires. Un peu plus de 5000 sont distribués aux abonnés et constituent une recette significative qui en couvre le coût (constitué de 4 postes de services rémunérés : rédaction en chef, maquettage, impression et routage). Les exemplaires restants sont vendus au numéro sur le site internet, distribués aux délégations et remis aux visiteurs des salons.

Au cours de cette année 2021 comme des années précédentes, la revue a constitué une vitrine de notre association, appréciée par ses lecteurs « internes et externes ». La communication écrite et illustrée des réalisations de nos adhérents, la diffusion des savoirs et des savoir-faire détenus par eux comme par d'autres acteurs du patrimoine constituent un vecteur majeur des valeurs portées par Maisons Paysannes de France. Tout en veillant à la neutralité politique et non partisane de l'association, la revue ouvre ses colonnes aux idées qui peuvent gêner et aux débats qui peuvent fâcher quand ils relèvent de l'objet social de l'association.

A la fin de l'année 2021, la rédactrice en chef de la revue a annoncé qu'elle mettrait un terme au contrat qui la liait à l'association après la réalisation du n° 223 .

La suite du « feuilleton » se passe en 2022 mais l'importance de la revue dans la vie et dans la communication de notre association mérite quelques mots sans attendre l'Assemblée générale de l'an prochain...

Cette livraison 223 est sortie mi-mars 2022 comme prévu. Elle contient un dossier très documenté consacré aux « sols de nos maisons », cette sixième façade sur laquelle nous marchons. Elle se place dans la continuité de notre ligne éditoriale valorisant les matériaux naturels et les savoir-faire traditionnels.

La rédaction du n° 224 privé de son équipe de conception a été spontanément prise en charge par un groupe de 16 bénévoles animé par la secrétaire générale pour assurer la continuité de l'édition. Ce numéro paraîtra comme prévu en juin 2022 et contiendra un dossier sur le sujet sensible de la « maison durable ».

Au-delà de ce numéro de transition, la recherche d'une « relève » pour assurer durablement la rédaction en chef de la revue a abouti à un contrat « d'édition déléguée » avec les Editions des Halles, éditeur de *Atrium - Construction* et de plusieurs titres dans le secteur du bâtiment. Les éditions des Halles assureront progressivement à compter du n° 225 (automne 2022), les tâches de secrétariat de rédaction, de rédaction en chef, maquettage, correction, impression, façonnage et routage. La rédaction proprement dite restera « maison », coordonnée par un comité éditorial reconstitué. Ce comité sera co-animé par Guy Sallavaud et par Bernard Lechevalier, directeur des éditions des Halles. Ce comité est ouvert sans exclusive à tous les volontaires, rédacteurs réguliers ou

occasionnels dans la revue. Le coût de ce nouveau montage est le même que celui du fonctionnement passé. Des économies d'échelle sont attendues dans l'année 2023 lorsque les Editions des Halles prendront en charge la totalité du processus de maquettage et de fabrication.

## Le Prix René Fontaine

En 2021, la réunion du jury de la 36<sup>e</sup> édition du Prix René Fontaine - Concours Patrimoine & Architecture de Maisons Paysannes de France s'est tenue le vendredi 24 septembre à la Fédération Française du Bâtiment.

Soutenu par le ministère de la Culture, la Fondation du Patrimoine, le Groupe Terreal, l'Agence Patrice Besse et les Chaux de Saint-Astier, ce concours annuel a couronné des travaux de réhabilitation et/ou d'extension effectués dans les règles de l'art, c'est-à-dire en respectant l'architecture originelle, les techniques et savoir-faire locaux, en utilisant les matériaux écoresponsables et de proximité, en veillant à une intégration avec l'environnement bâti et paysager.

Les objectifs de ce prix consistent autant à valoriser la dimension architecturale et humaine du projet (propriétaires passionnés, savoir-faire des artisans et des architectes sollicités, qualité des travaux, aides reçues, aventure et histoire du projet...) qu'à sensibiliser les particuliers et les professionnels par des démarches exemplaires qui méritent d'être reconnues, transmises et reproduites.

Le jury était composé de notre président, de quelques-uns de nos délégués départementaux : Anne Belhoste-Dugas, Eric Benoit et Florence de Groot, ainsi que Luc Barré, Nathalie Girard, Charles Hendelus et Guy Sallavaud, d'architectes des services des Patrimoines de l'État et de représentants de nos mécènes.

### Catégorie "bâti ancien et savoir-faire" : six lauréats et un coup de cœur

- M. Alain Roux, 24420 Savignac-les-Eglises. Dotation de 1500 euros remise par l'Agence Patrice Besse
- Mme Camille Pillet, 19220 Darazac. Dotation de 1500 euros remise par l'Agence Patrice Besse
- M. et Mme Xavier et Anne-Sophie Lemée, 61250 Cuissai. Dotation de 2500 euros remise par la Fondation du Patrimoine
- Mme Ariane Audigier, 76340 Blangy-sur-Bresle. Dotation de 2500 euros remise par la Fondation du Patrimoine
- M. Alain Roussel, 15400 Valette. Dotation de 1000 euros remise par la société TERREAL
- M. et Mme Grandsire, 61100 Sainte-Opportune. Dotation de 1000 euros remise par la société Saint-Astier
- M. Patrick Soulard, 17330 Villeneuve-La-Comtesse. Coup de cœur (sans dotation)

## Catégorie "bâti ou extension contemporains" : un lauréat et un coup de coeur

- Mme Caroline Leloup : 55210 Saint-Maurice-sous-les-Côtes. Dotation de 2000 euros remise par le Ministère de la Culture
- M. Marc-Olivier LURON : 54980 Batilly. Coup de coeur (sans dotation)

## La formation

Nous avons la grande chance de bénéficier pour l'animation de ce pôle depuis 2019 d'un mécénat de compétences accordé par la Société Générale, en la personne de Fanny Bouvier qui avait passé une très grande partie de sa carrière à organiser et gérer la formation dont elle connaît parfaitement les processus.

L'année 2021 a été marquée par la préparation de la lourde certification Qualiopi, obtenue avec "0 non conformité (majeure ou mineure)" en janvier 2022. Cette étape positionne Maisons Paysannes de France comme organisme de formation professionnelle continue.

La rubrique formation de notre site internet a été mise à jour et présente les informations nécessaires à la promotion de notre catalogue de formation. On y trouve nos programmes phares et aussi la voix de nos clients ou encore une vidéo de présentation de nos actions.

Grâce à son organisme de formation et au travers de son collectif de formateurs et de la certification Qualiopi, les délégations disposent d'un levier complémentaire précieux pour transmettre les gestes et savoir-faire nécessaires à la sauvegarde de notre patrimoine.

### **En 2023, la réussite de l'organisme de formation Maisons Paysannes de France est entre les mains des délégations.**

Preuve doit être apportée au régulateur des actions réalisées en 2022 et de leur mise en œuvre conformément aux normes réglementaires. Un audit de suivi sera réalisé pour le maintien de la certification Qualiopi.

## Le Wiki de Maisons Paysannes

### **Prix de la Fondation Bern**

Le Wiki de Maisons Paysannes de France a eu le grand honneur d'avoir été lauréat du prix 2021 de la Fondation Bern [remis à l'Institut de France le 7 juin](#), en présence de [Stéphane Bern, Brigitte Macron, et les membres du jury](#) qui ont voulu récompenser l'effort de l'association dans la transmission de la culture vernaculaire en créant un Wiki Maison Paysannes.

C'est à Jean Hernandez, fondateur et acteur, que revient ce mérite. Jean a souhaité passer la main après avoir mis sur pied et lancé la dynamique sur ce moyen moderne de collecte et de transmission des savoirs et des savoir-faire touchant au patrimoine de nos campagnes.

Paradoxalement, notre projet a malheureusement marqué le pas en 2021, faute de trouver rapidement un nouveau pilote. Le Conseil d'administration espère vivement qu'il ne s'agit que d'une phase temporaire,

que de nouvelles ressources humaines seront identifiées et qu'une synergie pourra se faire jour en lien avec le partenariat qui nous a été proposé par la Fondation du Patrimoine. Point n'est besoin d'être basé à Paris pour contribuer, tout peut se faire à distance comme nous avons commencé à bien nous y habituer.

Le [Wiki comprend à ce jour un peu plus de 300 pages](#). L'immensité du travail est loin d'être couverte, compte tenu de la richesse des connaissances des délégations.

## La promotion du matériau terre

Maisons Paysannes de France est partie prenante dans la dynamique de [promotion du matériau terre](#).

Notre association a travaillé pendant quatre ans au sein du comité de suivi Terre crue mis en place au ministère de l'Écologie pour contribuer à la réalisation et à la mise en ligne (gratuite) des [Guides de Bonnes Pratiques](#) pour six techniques constructives mettant en œuvre la terre crue en France. Ce travail a permis de prendre conscience de la nécessité de faire émerger une filière qui met en lumière ce matériau millénaire et combien écologique.

### **Le Projet National Terre**

Un gros travail de suivi et de coordination est effectué par Henri Pradenc au sein de la CCTC (Confédération de la construction en terre crue) dont Maisons Paysannes de France est membre fondateur, plus particulièrement dans le cadre du PN Terre (Projet National Terre) dans lequel notre association est partenaire.

Placé sous l'égide du ministère de la Transition écologique, le dispositif vise à « promouvoir la recherche appliquée collaborative et d'expérimentation pour faire progresser les connaissances, pratiques, outils et méthodes du secteur économique du génie civil français ». Pour en savoir plus : <https://projet-national-terre.univ-gustave-eiffel.fr>

Le travail dans le cadre de ce projet national doit déboucher sur la production de recueils de recommandations et de guides méthodologiques à destination des entreprises concernées par ce matériau.

### **Collaboration avec les scientifiques**

Toujours dans cet objectif de faire avancer la connaissance scientifique sur les matériaux et logiques constructives anciennes, Maisons Paysannes de France poursuit sa collaboration avec les chercheurs pour des projets comme celui qui fait suite à FAHEBA et BAUCH et a pour acronyme ISOLHYBBA.

Les partenaires sont les mêmes : le CERTES de l'université de Créteil et Lermab de l'université de Lorraine. L'objectif est de travailler sur des façades avec isolation en matériaux biosourcés.

Ce projet a été déposé sur la plateforme d'appel à projets mise en place par l'ADEME en 2021.

Comme dans les précédents projets, Maisons Paysannes de France s'efforcera de faciliter l'expérimentation *in situ* sur des façades en pans de bois et réalisera le livrable qui fera la synthèse de

l'étude et de ses conclusions à destination des professionnels du secteur. L'étude sera aussi menée sur le site de [Sense-City](#) en Seine-et-Marne.

## CREBA

CREBA est un centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien qui a pour objectifs de :

- Proposer des outils favorisant une approche globale dans la restauration du bâti ancien.
- Diffuser et partager les bonnes pratiques.
- Structurer les ressources pour la réhabilitation du bâti ancien.
- Faire travailler ensemble les acteurs et corps de métiers aux différentes méthodes.

Faisant partie des membres fondateurs aux côtés du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), de l'ENSA (Ecole nationale supérieure d'architecture) de Toulouse, de l'association Sites et Cités Remarquables de France et de L'École des Arts et Métiers Paris Tech, Maisons Paysannes a continué de soutenir les actions du CREBA.

Plusieurs visioconférences se sont tenues pendant cette année partiellement confinée, avec le grand colloque 2022 en préparation. L'association est représentée par Bernard Duhem qui passera prochainement le relais à Olivier Berthaut, formateur.

## La présence de l'association

### Salon international du patrimoine, Paris, 28-31 octobre

Le salon a connu un succès certain, avec une très bonne fréquentation de notre stand.

Les recueils d'articles de la revue se sont vendus à hauteur de près de 8 000 € de recettes.

Les remises des Prix René Fontaine et des Prix des cabanes se sont succédé dans la même salle, avec un goûter final pour les enfants.

Madame Brigitte Macron s'est de nouveau attardée sur le stand, en compagnie du ministre des PME et de Stéphane Bern ; elle s'est montrée très attentive aux propos de notre président sur les dangers de la nouvelle réglementation thermique pour le bâti ancien.

Plusieurs contacts très intéressants ont été noués, notamment avec des professeurs d'écoles d'architecture et avec l'association des architectes du patrimoine, pouvant déboucher sur de potentiels partenariats. Les jeunes architectes et étudiants ont été nombreux à nous rendre visite.

Notre association a été très présente dans les débats du salon :

- Gilles Alglave, président de Maisons Paysannes de France, est intervenu à deux reprises : au sein de la conférence des associations nationales du patrimoine reconnues d'utilité publique (le "G7") pour pointer les dangers de la [nouvelle réglementation thermique](#) pour le bâti ancien et lors de la

conférence de lancement des [Journées du patrimoine de pays et des moulins 2022](#) sur le thème "Etre et renaître".

- Guy Sallavaud, vice-président de Maisons Paysannes de France, a représenté l'association pour aborder [le rôle des bénévoles dans la sauvegarde du patrimoine](#), aux côtés de Rempart et de la Fondation du Patrimoine.
- Philippe Tourtebatte, formateur à Maisons Paysannes de France, a débattu sur un "plateau TV" organisé par Atrium à propos de [la formation aux métiers du bâti ancien](#), avec le directeur de l'Ecole de Chaillot et le président du Groupement des monuments historiques.

### Salon des maires

Gilbert Gautier a été invité au salon de maires par le gestionnaire de la nouvelle plate-forme Yapla pour témoigner de la mise en œuvre de cet outil de gestion des adhésions.

### Contacts avec les médias

Grâce au rapprochement intervenu avec les grandes associations du patrimoine, notre président a été contacté par la rédactrice en chef adjointe pour une interview à paraître dans la *Demeure Historique*, initialement sur le thème des biosourcés. Mais sa communication qui a été au-delà des premières questions du journaliste a finalement donné lieu à un article très détaillé dans le [numéro de mars 2022](#). [L'enregistrement vidéo](#) de cette interview nous avait été aimablement communiqué par la Demeure Historique.

Une interview du délégué du Gers, Michel Tharan, et de notre président Gilles Alglave, par Anne Poncini a donné lieu à un bel [article paru en juillet dans Le Chasseur français](#).

Le président a également été interviewé pour un article dans *La Maison Écologique*.

Le président est encore intervenu dans l'émission animée par Cécile de Ménibus sur Sud Radio à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine en 2021 et a participé à l'émission *Un jour en France* sur France Bleu.

### Auditions sollicitées par des élus

Le président a été sollicité à plusieurs reprises pour répondre à des auditions de sénateurs et de députés.

Devant les sénateurs de la commission culture, éducation et formation, il a fait passer l'exigence d'une meilleure prise en compte du patrimoine rural et a pu exposer nos inquiétudes quant au danger de la massification des économies d'énergie sans différenciation des catégories de bâtiments d'avant 48.

La table ronde initiée par le sénateur des Yvelines, Michel Laugier, sur le projet de loi Climat et résilience a été l'occasion de soumettre une note sur l'isolation thermique par l'extérieur en vue de proposer un amendement qui n'a malheureusement pas été voté.

## Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux drainent de nombreux jeunes et Maisons Paysannes doit y être présente.

- Nous sommes sur Facebook avec près de 9000 abonnés qui suivent la page de Maisons Paysannes gérée par Gilles Alglave
- Sur Instagram, 1600 abonnés suivent le compte géré par Sacha Uciechowski
- Le compte LinkedIn a été réactivé plus récemment par Gilles Alglave

Les délégations ont pour certaines également l'habitude d'alimenter une page sur des réseaux sociaux. Cette démarche est à encourager car elle contribue à améliorer non seulement la visibilité de l'association mais aussi la circulation de l'information et répond donc au souci de concertation exprimé par beaucoup d'entre nous ces derniers temps.

## Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Ces journées, dites "JPPM", ont été créées à l'initiative d'acteurs associatifs ou professionnels œuvrant pour la protection et la transmission du patrimoine. À cette occasion, associations, collectivités, artisans, architectes, propriétaires, offices de tourisme... font découvrir leur patrimoine de pays, leurs savoir-faire et les paysages de France.

Maisons Paysannes est l'une des associations fondatrices. Depuis 2018 notre association a de nouveau rejoint le comité de pilotage qui réunit actuellement sept structures : Patrimoine-Environnement, Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM), Maisons Paysannes de France, Union REMPART, Fédération des Musées d'Agriculture et du Patrimoine rural (AFMA), Petites Cités de Caractère et Fondation du Patrimoine.

L'édition 2021 avait pour thème *L'Arbre, vie et usages*.

Dans le cadre du lancement du thème 2022 *Etre et renaître*, notre président Gilles Alglave a présenté la restauration et réaffectation d'une grange en théâtre lors de la présentation de l'événement au Salon International du Patrimoine d'octobre 2021.

## Présence au sein des organismes d'état

Maisons Paysannes de France est toujours régulièrement représentée à la *Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (2<sup>e</sup> section)* par son ancien président Bernard Duhem et dans certaines des *Commissions Régionales du Patrimoine et de l'Architecture*.

Par le biais de ses délégations, l'association est représentée dans plusieurs *Commissions régionales et/ou départementales de la nature, des paysages et des sites (CRNPS et CDNPS)*.

## Jury de prix nationaux

Notre association est membre du jury de plusieurs prix :

- « Rubans du patrimoine » (Prix nationaux)

Organisation : Fédération Française du bâtiment (FFB)

- « Prix des allées d'arbres »  
Organisation : Sites et Monuments (SPPEF)
- « Prix du second-œuvre »  
Organisation : Sites et Monuments (SPPEF)
- Maisons Paysannes de France est aussi partenaire du "Concours Terroirs" de Terreal

## France Bénévolat

Maisons Paysannes de France participe régulièrement aux ateliers du bénévolat et aux conseils d'administration de France Bénévolat.

## Journées juridiques du Patrimoine

Maisons Paysannes a participé à ces journées dont le contenu est toujours riche et intéressant. Les dernières ont abordé entre autres le régime juridique des éoliennes et la politique pénale en matière de droit de l'environnement et de droit du patrimoine, domaines où beaucoup d'infractions et peu de sanctions sont enregistrées.

## Pierre sèche

Maisons Paysannes continue de suivre l'engouement suscité par les deux distinctions internationales qui ont jeté la lumière sur ces maçonneries mal considérées : l'inscription de *"l'Art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques"* sur la Liste du Patrimoine culturel-immatériel de l'UNESCO, et la distinction de la Convention européenne du paysage (49 pays) décernée à *"La pierre dans le paysage, ancestrale et innovante pour des territoires durables"*.

Avignon, Mont-Saint-Michel, Maroc, Croatie, Mont Ventoux, Vaucluse, Rodez, Menton, Blois, Banyuls, Préalpes d'Azur, Parc national des Calanques, Creuse, Abbaye de Montmajour, Dijon, Haut-Jura, Solutré, Ariège, Tiez Breiz, Chamonix... des lieux qui incitent à la rêverie, où notre administratrice Claire Cornu est allée parler de pierre sèche en 2021 à des élus, des chargés de mission, des agriculteurs, des viticulteurs...

## En conclusion

Comme vous aurez pu le constater, notre association composée de bénévoles œuvre sans relâche sur le terrain. Elle assure les missions conférées par les statuts et, dans un contexte de transition énergétique, elle s'attache avant tout à mettre en avant la qualité de nos maisons. Elle s'efforce de transmettre les savoir-faire de nos anciens qui construisaient avec une grande économie de moyens des maisons durables pour abriter plusieurs générations. Restaurer ce patrimoine c'est le faire vivre et revivre pour répondre aux enjeux et aux besoins de notre époque.

Adhérents, faites-nous partager vos attentes, nous sommes à votre écoute et nous vous remercions de votre confiance.

Le Conseil d'administration